Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26155A-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/155 – ASSOCIATIONS - APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Yves HUSTÉ

Considérant que la Ville n'a pas modifié ses tarifs de location ponctuelle pour les associations depuis la délibération n°05/349 votée le 22 décembre 2005 et que l'inflation (prix des matières premières et de l'énergie) a été conséquente depuis cette date, de nouveaux tarifs sont proposés dans le tableau ci-dessous,

Salles	Associations	
	Commune	Hors commune

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26155A-DE

	Salle		Chauffage		Salle		Chauffage	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
Beffroi (146 m²)	55 €	110 €	20 €	40 €	65 €	130 €	20 €	40 €
Chaillot Municipale (80 m²)	35 €	70 €	20 €	40 €	45 €	90 €	20 €	40 €
Collier (100 m²)	45 €	95 €	20 €	40 €	55 €	110 €	20 €	40 €
Esplanade (49 m²)	30 €	60 €	20 €	40 €	40 €	80 €	20 €	40 €
Foyer Georges Rousseau (45 m²)	30 €	60 €	20 €	40 €	40 €	80 €	20 €	40 €
Laroche (180 m2)	65 €	130 €	30 €	60 €	75 €	150 €	30 €	60 €
Les Forges (250 m²)	75 €	150 €	40 €	80 €	85 €	170 €	40 €	80 €
Madeleine Sologne (1000 m²)	275 €	550 €	60 €	100 €	285 €	570 €	60 €	100 €
Marché au blé 3 et 4 (60 m²)	30 €	60 €	20 €	40 €	40 €	80 €	20 €	40 €
Parc de La Noue Réfectoire (171 m²)	75 €	150 €	30 €	60 €	85 €	170 €	30 €	60 €
Paul Langevin Collective (123 m²)	50 €	100 €	20 €	40 €	60 €	120 €	20 €	40 €
Paul Langevin Réunion et Réfectoire (105 m²)	45 €	95 €	20 €	40 €	55 €	110 €	20 €	40 €

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Jumelages, Vie associative et Vie citoyenne en date du 07 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus de location des salles municipales des associations.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026